



Soucis Caisse d'épargne Intrum

Par **Flowerman**, le **03/05/2019** à **16:30**

Bonjour,Je vous expose ma situation :Je suis étudiant ayant droit aux bourses du CROUS pour un montant d'approximativement 4000 euros par an, et ce depuis le début de mes études en 2015.. période ou j'ai ouvert mon compte chez la caisse d'épargne.Ayant constitué mon dossier en Septembre auprès du CROUS, celui-ci ne fut que définitivement traité il y a un mois.Sauf qu'entre temps, sans revenu mes maigres économies sucrées à coup de commissions d'interventions abusives par tranche de centaines d'euros, frais bancaires en tout genre pour un total dépassant évidemment la limite légale de 100 euros par mois en frais bancaires. J'ai dû laisser facilement 5000 euros en frais bancaires durant ma période en tant que client chez la caisse d'épargne..Mais ce n'est pas tout, n'ayant aucun revenu et une dette s'accumulant de commissions d'interventions TOTALEMENT HASARDEUSES ET INJUSTIFIEES PUISQUE PRELEVEES SUR DES OPERATIONS DATANT D'UNE PERIODE OU MON COMPTE ETAIT CREDITEUR !!! Plusieurs fois j'avais calculé pile ce qu'il faut pour finir le mois créditeur de quelques euros... et PAF ON VOUS CLAQUE 50 EUROS DE COMMISSIONS D'INTERVENTION, ET PAF VOS PROCHAINS PRELEVEMENTS SONT REFUSES... et la boucle s'enchaîne... résultat ? plusieurs milliers d'euros volés, un compte clôturé SANS AVERTISSEMENT me laissant ainsi avec une dette CHARGEE A COUP D'AGIOS D'UN MONTANT DE 666 euros en plus de tout ce qu'on m'as ILLEGALEMENT VOLE !!!! C'est à dire que je me retrouve avec INTRUM qui me harcèle sans même me donner quelconque détail de dette, j'ai finalement pu ouvrir un compte chez CA et obtenir mes bourses, sauf que je ne sais comment m'en sortir et m'acquitter à minima de ces 666 euros de dette dont je n'ai PAS VU LA COULEUR PUISQUE CE SONT DES FRAIS BANCAIRES... je doute que taxer autant des revenus NON IMPOSABLES est illégal, clôturer mon compte sans m'en avertir aussi, me claquer 200 euros de frais sur une journée l'est tout autant.. comment se défendre ? puis-je espérer récupérer mes économies volées ? devrais-je rembourser cette FRAUDULEUSE dette dont je n'ai profité d'un seul centime ?Comment puis-je me défendre?En vous remerciant par avance,Un

étudiant volé et désemparé...

Par **morobar**, le **05/05/2019** à **09:45**

Bonjour,
Encore un client victime des dates de valeur.
Il suffit de lire "fin de mois" pour comprendre.
Il faut prendre la peine de lire les relevés bancaires et de suivre les dates de valeur aussi bien des débits que des crédits, pour comprendre que les additions-soustractions ne consolident pas des sommes aux mêmes dates.
A l'école on dit "date de valeur=date de valeur".